



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Statistiques

Question écrite n° 49113

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions dans lesquelles sont publiées les statistiques relatives aux faits constatés par la police nationale et la gendarmerie. La documentation française édite un recueil fournissant les éléments par département et, hors de Paris, pour une circonscription. Il lui demande pourquoi les statistiques ne sont pas rendues publiques par arrondissement à Paris et s'il serait possible d'obtenir de la préfecture de police ou des préfectures les statistiques mois par mois et quartier par quartier correspondant aux polygones définis par les services de police et ce dans toute la région parisienne.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49113

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1155